

PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

Document de séance

23 octobre 2001

B5-700/2001

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite du rapport du Conseil européen et de la déclaration de la Commission

conformément à l'article 37, paragraphe 2, du règlement

par Andrew Nicholas Duff, Jules Maaten, Cecilia Malmström et Willy C.E.H. De Clercq

au nom du groupe ELDR

sur les résultats de la réunion tenue à Gand le 19 octobre 2001 par le Conseil européen

Résolution du Parlement européen sur les résultats de la réunion tenue à Gand le 19 octobre 2001 par le Conseil européen

Le Parlement européen,

- vu les déclarations publiées à l'issue du Conseil européen informel du 19 octobre 2001,
- vu les déclarations de la présidence du Conseil européen et de la Commission européenne sur les résultats de la réunion de Gand,

I. LA SUITE DES ATTENTATS DU 11 SEPTEMBRE ET LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

1. se dit solidaire des États-Unis, dont il partage les objectifs en matière de lutte contre le terrorisme;
2. rappelle l'importance d'une consultation et d'une coopération étroites avec les États-Unis, souscrit sans réserve aux actions ciblées et proportionnées menées en situation de légitime défense et espère que les Nations unies participeront sans réserve au règlement de la crise et à l'installation d'un nouveau régime en Afghanistan;
3. est convaincu que l'octroi d'une assistance humanitaire d'urgence à ce pays est une priorité pour l'Union et se félicite de l'initiative de la Commission concernant le dégagement immédiat d'une aide de plus de 320 millions d'euros;
4. se dit gravement préoccupé par les difficultés inhérentes à l'acheminement de l'aide humanitaire en Afghanistan et appuie les efforts déployés par les agences spécialisées des Nations unies, le Comité international de la Croix-Rouge et toutes les organisations humanitaires pour trouver des solutions pratiques et souples;
5. regrette que les dirigeants n'aient pas donné suite à la proposition de gel des avoirs des terroristes qu'avait avancée la Commission et à laquelle lui-même avait souscrit sans tarder;
6. s'inquiète des dégâts infligés aux installations d'organisations humanitaires opérant dans des régions d'Afghanistan contrôlées par les taliban et presse toutes les forces armées présentes dans le pays de veiller à la sécurité du personnel et du matériel de ces organisations;
7. demande aux pays voisins de l'Afghanistan de faciliter autant que possible le déroulement des opérations humanitaires engagées pour l'accueil des réfugiés afghans et demande au Conseil et à la Commission de tout mettre en œuvre pour les y aider;
8. souscrit aux considérations approuvées par le Conseil au sujet de la politique future de l'Union vis-à-vis de l'Afghanistan, une fois ce pays débarrassé des réseaux d'al-Qa'ida et des terroristes qui les composent;

9. demande l'installation à Kaboul d'un gouvernement stable, légitime et largement représentatif qui corresponde à la volonté du peuple et qui tienne dûment compte de la diversité ethnique, de l'équilibre entre les sexes et du respect des droits fondamentaux;
10. invite instamment les Nations unies et la Commission européenne à s'investir entièrement dans la coordination des ripostes internationales au bioterrorisme;
11. demande à l'Union d'intensifier et de consolider ses relations avec les pays voisins de l'Afghanistan – dont le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, l'Iran, le Pakistan et l'Inde – afin de contribuer à la stabilité de la région tout entière et d'allouer à cet objectif des ressources financières appropriées;
12. invite le Conseil et sa présidence à maintenir avec les partenaires arabes et musulmans un dialogue rapproché et politiquement coordonné et à le consulter à ce propos;
13. souligne qu'il est urgent de relancer le processus de paix au Proche-Orient sans condition préalable et demande au Conseil de travailler en étroite collaboration avec les États-Unis, la Russie et tous les acteurs régionaux pour inciter les parties au conflit à œuvrer à la création d'un État palestinien viable tout en préservant le droit d'Israël à vivre dans la paix et la sécurité;
14. se félicite que la présidence du Conseil européen, le haut représentant et la Commission aient été priés de se rendre dans les pays directement concernés et que l'Union veuille accorder une importance particulière à la relance de l'activité économique et de l'investissement dans les territoires palestiniens;
15. est persuadé que l'Union doit se consacrer davantage à l'élaboration de la politique étrangère et de sécurité commune et à la mise en œuvre de la politique européenne de sécurité et de défense dès que possible et espère qu'une décision ferme sur l'état de préparation de la force européenne de réaction rapide pourra être prise à Laeken;
16. trouve peu judicieux que trois grands États membres se réunissent séparément juste avant le Conseil européen;

II. PRÉPARATION DE LA MISE EN CIRCULATION DE L'EURO

17. invite instamment tous les États membres à consentir pour la dernière fois un effort majeur afin d'informer davantage encore sur les incidences du passage à l'euro et de conseiller les citoyens communautaires résidant dans la zone euro sur le meilleur comportement à tenir pour traverser ce cap sans encombre;
18. recommande la poursuite de l'étude et de la diffusion des meilleures pratiques dans la zone euro afin de traiter avec la plus grande efficacité possible des questions pratiques telles que les guichets automatiques, les heures d'ouverture, les "tirelires" et les "bas de laine", les soldes, etc.;
19. souligne que l'euro facilitera la comparaison des prix d'un pays à l'autre, intensifiera la concurrence et, avant tout, encouragera les milieux industriels à améliorer la qualité de leurs produits et à en baisser le prix mais invite le secteur privé et le secteur public à ne

pas profiter du manque de familiarité initial des citoyens avec la nouvelle monnaie pour augmenter subrepticement les prix;

III. ÉLARGISSEMENT

20. considère que les traités d'adhésion doivent être conclus au cas par cas, en fonction des progrès accomplis par chaque pays candidat, de manière que les engagements historiques de l'Union puissent être tenus;
21. demande une nouvelle fois à la Commission et aux gouvernements des États membres et des pays candidats de tout faire pour que les populations des seconds puissent effectivement participer aux élections européennes de 2004;
22. invite les États membres et les pays candidats à intensifier la campagne d'information sur l'élargissement, de manière que les citoyens d'Europe soient mieux sensibilisés aux avantages et aux obligations inhérents à l'adhésion à l'Union;

IV. AVENIR DE L'UNION ET DÉCLARATION DE LAEKEN

23. se félicite des progrès accomplis dans la rédaction d'un texte satisfaisant dans la perspective de Laeken et du large accord intervenu entre les dirigeants quant à la mise en place d'une convention chargée de préparer les futures réformes de l'Union;
24. attend avec impatience le début des travaux de cette convention, fixé au printemps 2002, et se félicite qu'il ait été décidé d'achever lesdits travaux dans des délais qui permettront à la CIG de procéder à la réforme des traités suivant un calendrier compatible avec la campagne des élections européennes, en juin 2004;
25. se félicite que les manifestations de Gand se soient déroulées pacifiquement et espère que les futures réunions du Conseil européen seront gérées de la même façon;
26. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.